

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022** 17 h, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil. Un membre a assisté par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard  
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Nicholas Kaminaris, membre représentant des usagers du transport en commun  
Monsieur Sylvain Larocque, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Francis Le Chatelier, conseiller de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Éric Normandin, membre indépendant  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de la séance**

### **1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-98**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Francis Le Chatelier :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1.3 Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Deux personnes ont formulé des questions par écrit :

Monsieur Olivier Lesage demande s'il est possible mettre des bancs à côté des quais du nouveau terminus Panama.

Monsieur Marc Scattolin explique que cela fait plusieurs mois qu'il voit des écrans qui ne sont pas en fonction dans certains autobus du RTL. Il demande pourquoi cela prend autant de temps avant que ces écrans ne soient mis en service.

La présidente remercie messieurs Lesage et Scattolin et elle répond aux questions.

## 1.4 Adoption de procès-verbaux

### 1.4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-99

#### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 juillet 2022**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-100

#### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 14 juillet 2022**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 14 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. ORGANISATION DU TRANSPORT

### 2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-101

#### **Suivi des modifications de service du 7 novembre 2022 – Ajouts et retraits de service, modifications de tracé et ajustements de temps de parcours**

Il est proposé par Lise Bélaïcha appuyé par Francis Le Chatelier :

D'APPROUVER le maintien des modifications de service mises en place le 22 août 2022.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 7 novembre 2022.

De confirmer la délégation au directeur général de procéder aux modifications mineures de service d'ordre technique engendrant un impact mineur sur une ligne, lorsqu'au moment de la confection des assignations lesdites modifications entraînent une économie des coûts d'exploitation et/ou une amélioration du service et/ou la survenance d'une situation impondérable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-102

#### **Suivi des modifications de service du 2 janvier 2023 - Ajouts et retraits de service, modifications de tracé et ajustements de temps de parcours**

Il est proposé par Nathalie Delisle appuyé par Sylvain Larocque :

D'APPROUVER les modifications d'offre de service (tracé, fréquence, temps de parcours) sur les lignes 1, 3, 4, 5, 6, 14, 15, 21, 28, 30, 32, 38, 41, 42, 43, 44, 47, 50, 54, 60, 77, 99, 120, 132, 192, T20 et T48.

D'APPROUVER la mise en service des nouvelles lignes 160 et 421.

D'APPROUVER l'ajout d'une zone de transport à la demande à proximité du secteur Saint-Laurent à Brossard.

D'APPROUVER le retrait des lignes 2, 35, 39, 45, 90, 106, 115, 121, 135, 142, 144, 150, 177, T18, T19, T23, T90 et T94.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 2 janvier 2023, à la condition que le Réseau express métropolitain (REM) soit déjà en service à cette date. Dans le cas contraire, le service d'automne 2022 sera prolongé jusqu'à sa mise en service.

De confirmer la délégation au directeur général de procéder aux modifications mineures de service d'ordre technique engendrant un impact mineur sur une ligne, lorsqu'au moment de la confection des assignations lesdites modifications entraînent une économie des coûts d'exploitation et/ou une amélioration du service et/ou la survenance d'une situation impondérable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-103

#### **Renouvellement des ententes pour les programmes de familiarisation avec le transport en commun RTL au primaire et RTL au secondaire avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, le Centre de services scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside**

Il est proposé par Lisa Bélaïcha appuyé par Francis Le Chatelier :

D'APPROUVER le renouvellement des ententes à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) afin de permettre aux élèves des écoles primaires et secondaires d'utiliser les programmes de familiarisation au transport en commun du RTL.

D'APPROUVER le renouvellement des ententes à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSdP) afin de permettre aux élèves des écoles primaires et secondaires d'utiliser les programmes de familiarisation au transport en commun du RTL.

D'APPROUVER le renouvellement des ententes à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil et la Commission scolaire Riverside (CSR) afin de permettre aux élèves des écoles primaires et secondaires d'utiliser les programmes de familiarisation au transport en commun du RTL.

D'AUTORISER le directeur principal Planification, développement du transport et de la mobilité à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil, ces ententes et de procéder aux modifications mineures à celles-ci d'ici la signature par les autorités des partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-104

#### **Approbaton de l'entente de délégation de gestion du projet des mesures préférentielles pour le boulevard Taschereau, entre le boulevard Rome et l'accès au terminus Panama (REM) à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'APPROUVER l'entente de délégation de gestion du projet des mesures préférentielles pour le boulevard Taschereau, entre le boulevard Rome et l'accès au terminus Panama (REM) à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-105

### **Approbation d'une convention d'aide financière concernant le stationnement incitatif De Mortagne situé au 1200 rue Ampère à Boucherville**

Il est proposé par Magalie Queval appuyé par Louise Dion :

D'APPROUVER une convention d'aide financière avec la Ville de Boucherville afin d'établir les modalités financières pour les travaux d'aménagement d'un stationnement incitatif situé au 1200, rue Ampère, à Boucherville.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil, cette convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-106

### **Autorisation d'une gratuité sur les lignes 8, 28, 75, 76, 80, 81, 83 et 88 à l'occasion du festival « Lumifest »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du festival « Lumifest » depuis 2016.

Il est proposé par Lyse Bélaïcha appuyé par Sylvain Larocque :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 8, 28, 75, 76, 81 et 88 de 18 h jusqu'à la fin du service du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre et sur les lignes 80 et 83 de 18 h jusqu'à la fin du service le 1<sup>er</sup> octobre uniquement, sur présentation d'un coupon d'embarquement électronique ou imprimé de l'évènement Lumifest.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-107

#### **Octroi de contrat - Contrat-cadre pour la fourniture de personnel spécialisé pour les technologies de l'information (TI) et les systèmes de transport intelligent (STI)**

Il est proposé par Éric Normandin appuyé par Francis Le Chatelier :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-030 - Contrat-cadre pour la fourniture de personnel spécialisé pour les TI/STI, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final pour les lots 1,2 et 3, soit l'entreprise COFOMO INC., aux prix soumis, pour un montant d'un maximum de 7 771 618,15 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Distribution des lots	Montants
Lot 1 : Gestion de projet	3 550 465,14\$
Lot 2 : Stratégie d'affaires	3 518 009,21 \$
Lot 3 : Sécurité Informatique	703 143,80 \$
Total (Taxes et provisions incluses)	<b>7 771 618,15\$</b>

Le contrat est pourvu d'une (1) période optionnelle d'une (1) année. Le RTL se réserve tous les droits pour l'exercice de cette option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-108

#### **Octroi de contrat - Services de remorquage pour les autobus et véhicules de service du RTL**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris appuyé par Sylvain Larocque :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-021 – Services de remorquage pour les autobus et véhicules de service du Réseau de transport de Longueuil, pour une durée de deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme REMORQUAGE GROUPE LABERGE INC., au prix soumis, pour un montant total estimé à 374 539.40 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-109

#### **Octroi de contrat - Réaménagement cafétéria, vestiaires et douches au centre d'exploitation du Vieux-Longueuil**

Il est proposé par Lisa Bélach'ia, appuyé par Sylvain Larocque:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-006 – Réaménagement cafétéria, vestiaires et douches au centre d'exploitation du Vieux-Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CANDEV CONSTRUCTION INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 8,143,372.27 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, comme spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-110

#### **Octroi de contrat - Acquisition de mains courantes pour autobus**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Éric Normandin:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-043 - Acquisition de mains courantes pour autobus, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GROUPE CLR INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 323 758,10 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

### 4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-111

#### **Adoption du règlement L-125 modifiant le règlement fixant la rémunération des membres du conseil d'administration L-01 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 40 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), le conseil d'administration fixe, par règlement, la rémunération ou l'indemnité de ses membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 42 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un membre doit, pour accomplir un acte engageant les crédits d'une société, être autorisé par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-125 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

D'ADOPTER le règlement L-125 modifiant le règlement fixant la rémunération des membres du conseil d'administration L-01 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil.

QUE le règlement L-125 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du RTL.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-112

##### **Participation de la présidente au colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)**

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) aura lieu les 19 et 20 octobre prochain à Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'IL va de l'intérêt du RTL que Geneviève Héon, présidente du conseil d'administration du RTL, participe à ce colloque.

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Doreen Assaad:

D'AUTORISER la participation de la présidente, madame Geneviève Héon, afin de représenter le Réseau de transport de Longueuil au colloque annuel de l'ATUQ les 19 et 20 octobre prochain à Saguenay.

D'AUTORISER le remboursement des dépenses raisonnablement encourues à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-113

##### **Participation de la présidente au congrès annuel et salon du transport collectif de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU)**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel et salon du transport collectif de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) aura lieu du 23 au 26 octobre 2022 à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'IL va de l'intérêt du RTL que Geneviève Héon, présidente du conseil d'administration du RTL, participe à ce congrès.

Il est proposé par Lise Bélaïcha, appuyé par Nathalie Delisle:

D'AUTORISER le remboursement des dépenses raisonnablement encourues à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-114

##### **Nomination d'un officier délégué et substitut au comité d'admission du transport adapté**

CONSIDÉRANT l'entente concernant les services de transport collectif 2021 intervenue entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL), le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente l'ARTM délègue au RTL les pouvoirs et responsabilités relatifs au fonctionnement du comité d'admission au transport adapté au sens de la Politique d'admissibilité au transport adapté du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la nomination des officiers délégués qui siègent au comité d'admission au transport adapté demeure sous la responsabilité de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE toute modification des officiers délégués composant le comité d'admission au transport adapté pourra être recommandée par le RTL et approuvée par le conseil d'administration de l'ARTM ou par toute personne désignée par celui-ci.

Il est proposé par Lise Bélaïcha, appuyé par Francis Le Chatelier :

DE RECOMMANDER à l'ARTM d'approuver la reconduction du mandat de madame Geneviève Haché, superviseure aux opérations de la direction du Transport adapté et taxi collectif, sous la direction principale Opérations, à titre d'officier délégué substitut du Réseau de transport de Longueuil aux fins du comité d'admission au transport adapté jusqu'au 22 septembre 2023.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-115

### **Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 21 juin au 2 août 2022, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 18 976 242,41 \$.

## 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-116

### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – juin et juillet 2022**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de juin et juillet 2022.

## 6. **AFFAIRES NOUVELLES**

## 7. **CLÔTURE**

### 7.1 **Période d'intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

### 7.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-116

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Lise Bélaïcha, appuyé par Nathalie Delisle:

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Héon  
Présidente

---

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative